

Mise à jour des connaissances ornithologiques et étude des espèces patrimoniales de l'ENS Vallée en Barret

Année 2014



Prospections et rédaction : Aurélien Salessé

www.lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE



1.	Introduction	1
2.	Méthodologie.....	2
2.1.	<i>Zone étudiée</i>	2
2.2.	<i>Protocole.....</i>	3
2.2.1.	<i>Transects diurnes.....</i>	<i>3</i>
2.2.2.	<i>Recherche de la Chevêche par points d'écoutes</i>	<i>3</i>
2.2.3.	<i>Recherche des sites favorables à l'Effraie des clochers</i>	<i>5</i>
3.	Résultats :.....	5
3.1.	<i>Statuts et effectifs</i>	5
3.2.	<i>Espèces patrimoniales</i>	9
3.3.	<i>Cas par espèce-cible</i>	11
3.3.1.	<i>Chevêche d'Athéna :.....</i>	<i>11</i>
3.3.2.	<i>Effraie des clochers :.....</i>	<i>13</i>
3.3.3.	<i>Pie-grièche écorcheur :</i>	<i>14</i>
3.3.4.	<i>Œdicnème criard :</i>	<i>15</i>
3.3.5.	<i>Busard cendré :.....</i>	<i>16</i>
3.3.6.	<i>Vanneau huppé :</i>	<i>16</i>
3.4.	<i>Faits marquants en 2014 :</i>	17
3.4.1.	<i>Explosion du Bruant proyer :.....</i>	<i>17</i>

3.4.2. <i>Pauvreté des secteurs de vergers</i> :.....	21
3.4.3. <i>Secteurs Ramières et Fontanille toujours les plus riches</i> :	22
4. Conclusion :.....	24

1. Introduction

Classé comme Espace Naturel Sensible, le site de la Vallée en Barret a fait l'objet d'une extension de son périmètre depuis le dernier inventaire ornithologique réalisé par la LPO Rhône (ex-CORA) en 2009.

L'étude de 2014 a été réalisée dans un double objectif.

D'une part, il s'est agi d'actualiser les connaissances de l'avifaune nichant sur les secteurs de l'ENS déjà suivis en 2009 et auparavant, et notamment suivre l'évolution de certaines espèces patrimoniales et/ou indicatrices du bon état de conservation des milieux.

Ensuite, il s'agit de recenser les espèces présentes sur les secteurs de la commune de Chaponost concernés par l'extension de l'ENS.



Figure 1 : Zone d'étude, secteur de Fontanille

2. Méthodologie

2.1. Zone étudiée

L'ENS de la Vallée en Barret couvre actuellement 905 ha (contre 750 avant extension). Le paysage se sépare en deux entités.

D'une part les versants des vallons du Garon et du Furon sont occupés par des boisements de pente essentiellement feuillus.

D'autre part, les plateaux environnants sont à vocation agricole. Les milieux agricoles eux-mêmes sont également divisés entre d'abord des secteurs à dominante prairiales avec quelques surfaces de cultures, le tout entrecoupé de haies, et ensuite de grandes surfaces occupées par des vergers, secteurs qui n'accueilleront pas les mêmes espèces d'oiseaux.

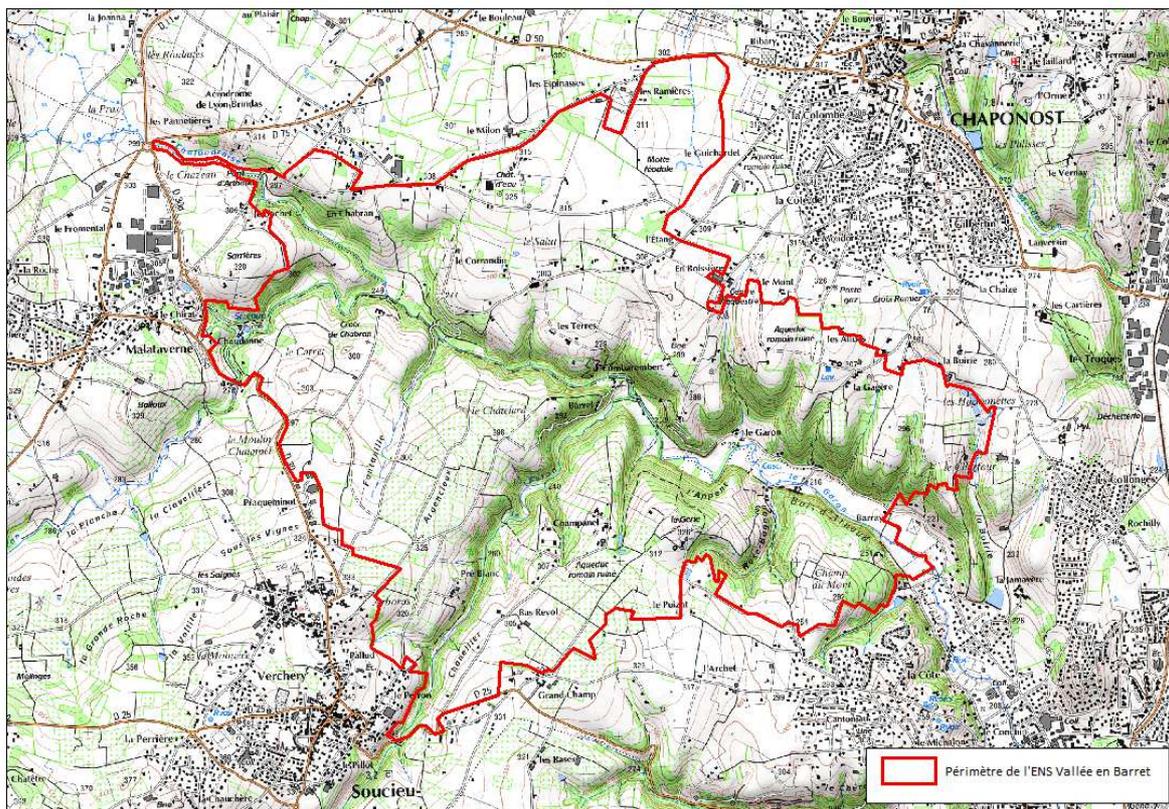


Figure 2 : Nouveau périmètre de l'ENS

2.2. Protocole

En fonction de la période de l'année et des espèces ciblées, des méthodologies différentes ont été employées pour réaliser les inventaires.

2.2.1. Transects diurnes

Pour réaliser l'inventaire printanier des espèces diurnes, les prospections ont été réalisées en trois temps au cours des mois d'avril, mai et juin, sur deux matinées consécutives chaque mois.

Tout d'abord, en avril et mai, l'ensemble des secteurs de l'ENS ont été parcourus à pied afin de réaliser des inventaires les plus exhaustifs possible. Ceci a permis d'inventorier tous les milieux représentés et identifier les secteurs les plus riches.

Ensuite, en juin, les deux dernières matinées ont ciblé certaines espèces patrimoniales/indicatrices du site sur les secteurs les plus riches de l'ENS.

Les observations ont été notées directement sur une photo aérienne, puis saisies dans la base de données Faune Rhône de la LPO.

2.2.2. Recherche de la Chevêche par points d'écoutes

Deux soirées ont été consacrées à l'écoute de la Chevêche d'Athéna, les 12/03 et 03/04.

Le protocole utilisé est basé sur la technique de la repasse qui consiste à diffuser le chant de la Chevêche avec pour objectif de faire réagir un/des mâle cantonné à proximité qui, croyant à un rival, chantera à son tour pour défendre son territoire.

Le dénombrement des mâles chanteurs a été mené en réalisant des écoutes sur des points délimités à l'avance sur carte, points espacés d'un kilomètre afin d'éviter les doubles comptages, le chant de la Chevêche portant au maximum à 500m par vent faible ou nul.

Sur chaque point d'écoute, le prospecteur commence par écouter 1 minute si une Chevêche chante spontanément. Dans le cas contraire, la méthode de la repasse est utilisée.

L'utilisation de la repasse suit aussi un protocole précis. Sur chaque point d'écoute, on alterne les périodes de diffusion du chant et les phases d'écoute. Si aucun individu ne chante spontanément, l'observateur passe le chant enregistré pendant d'abord 30s, ensuite il écoute pendant 2 min. Sans réponse d'une Chevêche, il continue la repasse avec 60s de chant, puis de nouveau 2min de silence. Si toujours aucun individu ne réagit, il utilise la repasse une dernière fois en diffusant le chant pendant 90s, suivi de 2 autres minutes d'écoute.

Sans réponse après ces deux dernières minutes, on considère qu'il n'y a pas de Chevêche présente sur le site et le même protocole est répété sur le point d'écoute suivant. Au cours de la saison, deux passages sont réalisés sur chaque point. Cependant, l'activité vocale de la Chevêche est soumise aux conditions météo. Si le vent est supérieur à 20km/h et/ou s'il pleut, la Chevêche ne chantera pas et il est alors inutile de prospecter. De plus, les prospections doivent être menées entre une heure après le coucher du soleil et minuit, période de la nuit où la Chevêche est la plus active. En dehors, la réponse sera moindre et les résultats biaisés.

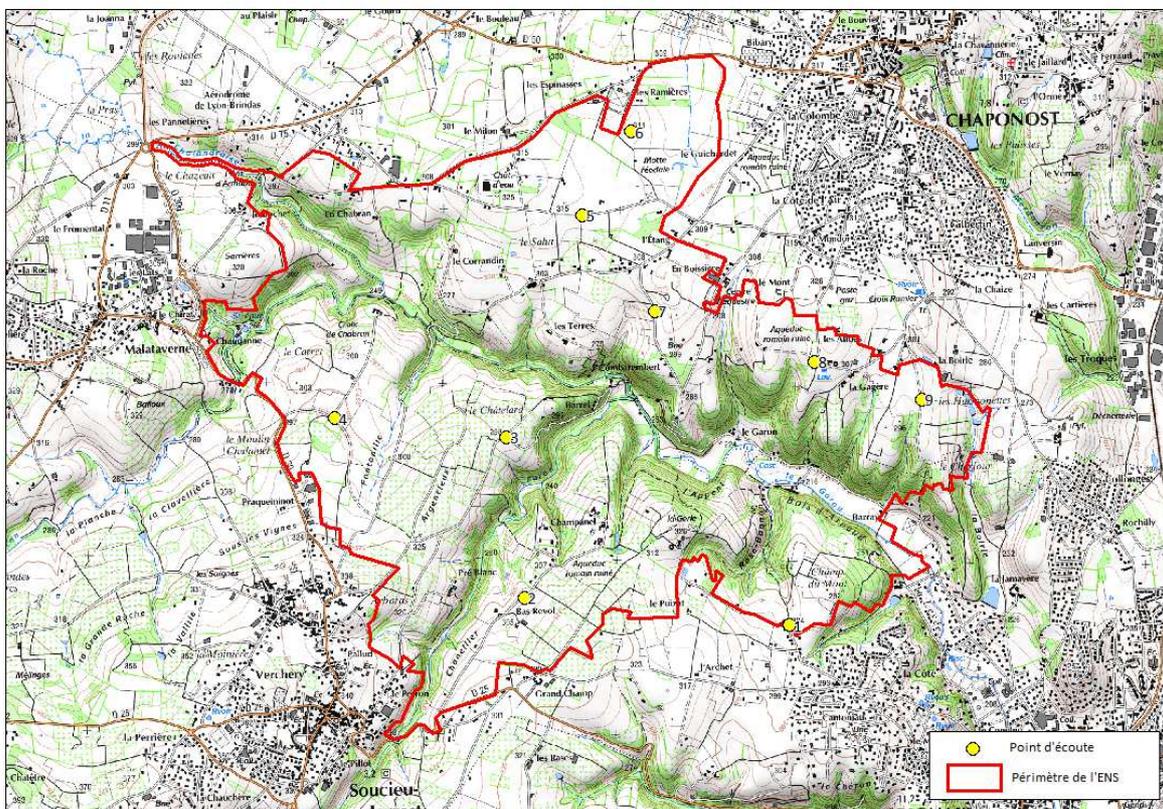


Figure 3 : Points d'écoute Chevêche

2.2.3. Recherche des sites favorables à l'Effraie des clochers

Contrairement à la Chevêche, l'Effraie ne répond pas à la repasse et n'a pas de chant à proprement parler, mais plutôt un cri. Les prospections nocturnes sont donc peu payantes pour identifier sa présence. La méthode la plus efficace reste de visiter les bâtiments qui semblent favorables à l'espèce, c'est-à-dire des granges, cabanons et maisons inoccupées et d'y rechercher les indices de présence de l'espèce (fientes, pelotes de réjection, plumes) voire de contacter directement des individus lors de la période de reproduction.

3. Résultats :

3.1. Statuts et effectifs

En 2014, 63 espèces ont été observées dans le cadre des prospections protocolées et 76 en prenant en compte les observations bénévoles.

Les statuts de chaque espèce se lisent comme suit :

- Protocole : Espèce contactée dans le cadre des prospections protocolées.
- Protection : Espèce protégée en France.
- Directive Oiseaux : Espèce protégée à l'échelle européenne.
- LR France : Espèce inscrite à la Liste Rouge France.
- LR Rhône-Alpes : Espèce inscrite à la Liste Rouge Rhône-Alpes.

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacé
LC	Préoccupation mineure

Nom espèce	Protocole	Nom scientifique	Protection	Directive Oiseaux	LR France	LR Rhône-Alpes	Statut	Nombre de cantons/couples
Alouette des champs	X	Alauda arvensis			LC	VU	N probable	4
Alouette lulu	X	Lullula arborea	Oui	Annexe I	LC	VU	N probable	6
Berg. flavéole	X	– M. f. flavissima	Oui				Migrateur	
Bergeronnette des ruisseaux		Motacilla cinerea	Oui		LC		Hivernant	
Bergeronnette grise		Motacilla alba	Oui		LC		Hivernant	
Bergeronnette printanière	X	Motacilla flava	Oui		LC	NT	Migrateur	
Bruant des roseaux	X	Emberiza schoeniclus	Oui		LC	VU	Migrateur	
Bruant jaune		Emberiza citrinella	Oui		NT	VU	N possible	
Bruant proyer	X	Emberiza calandra	Oui		NT	EN	N probable	22
Bruant zizi	X	Emberiza cirlus	Oui		LC		N probable	4
Busard cendré		Circus pygargus	Oui	Annexe I	VU	EN	N possible	
Buse variable	X	Buteo buteo	Oui		LC	NT	N possible	2
Caille des blés	X	Coturnix coturnix			LC	VU	N possible	3
Canard colvert		Anas platyrhynchos			LC		N possible	
Chardonneret élégant	X	Carduelis carduelis	Oui		LC		N possible	2
Chevêche d'Athéna	X	Athene noctua	Oui	Annexe I	LC	VU	N possible	3
Choucas des tours	X	Coloeus monedula			LC	NT	N possible	
Chouette hulotte	X	Strix aluco	Oui		LC		N possible	2
Corneille noire	X	Corvus corone			LC		N possible	
Coucou gris	X	Cuculus canorus	Oui		LC		N probable	5
Courlis cendré	X	Numenius arquata		Annexe I	VU	VU	N possible	1
Effraie des clochers	X	Tyto alba	Oui		LC	VU	N possible	1
Epervier d'Europe	X	Accipiter nisus	Oui		LC		N possible	1
Etourneau sansonnet	X	Sturnus vulgaris			LC		N probable	4
Faisan de Colchide	X	Phasianus colchicus			LC		N possible	
Faucon crécerelle	X	Falco tinnunculus	Oui		LC		N possible	3
Fauvette à tête noire	X	Sylvia atricapilla	Oui		LC		N probable	21
Fauvette grisette	X	Sylvia communis	Oui		NT	NT	N probable	16
Geai des chênes	X	Garrulus glandarius			LC		N possible	
Grand-duc d'Europe		Bubo bubo	Oui	Annexe I	LC	VU	N possible	
Grimpereau des jardins	X	Certhia brachydactyla	Oui		LC		N probable	4
Grive draine	X	Turdus viscivorus			LC		N Certain	3
Grive musicienne	X	Turdus philomelos			LC		N probable	4
Grue cendrée	X	Grus grus	Oui	Annexe I	CR		Migrateur	
Héron cendré	X	Ardea cinerea	Oui		LC		N proximité	
Hirondelle rustique	X	Hirundo rustica	Oui		LC	EN	N possible	
Huppe fasciée	X	Upupa epops	Oui		LC	EN	N possible	1
Hypolaïs polyglotte	X	Hippolais polyglotta	Oui		LC		N probable	5
Linotte mélodieuse	X	Carduelis cannabina	Oui		VU		N possible	1
Locustelle tachetée	X	Locustella naevia	Oui		LC	VU	Migrateur	
Loriot d'Europe	X	Oriolus oriolus	Oui		LC		N possible	6
Martinet noir		Apus apus	Oui		LC		N possible	
Martin-pêcheur d'Europe		Alcedo atthis	Oui	Annexe I	LC	VU	N possible	
Merle noir	X	Turdus merula			LC		N probable	16
Mésange à longue queue		Aegithalos caudatus	Oui		LC		Hivernant	
Mésange bleue	X	Cyanistes caeruleus	Oui		LC		N possible	3
Mésange charbonnière	X	Parus major	Oui		LC		N Certain	12
Milan noir	X	Milvus migrans	Oui	Annexe I	LC		N probable	2
Moineau domestique	X	Passer domesticus	Oui		LC	NT	N possible	
Oedicnème criard	X	Burhinus oedicnemus	Oui	Annexe I	NT	VU	N possible	4

Perdrix rouge	X	Alectoris rufa			LC		N possible	
Pic épeiche	X	Dendrocopos major	Oui		LC		N probable	4
Pic noir	X	Dryocopus martius	Oui	Annexe I	LC		N possible	1
Pic vert	X	Picus viridis	Oui		LC		N possible	4
Pie bavarde	X	Pica pica			LC	NT	N possible	
Pie-grièche écorcheur	X	Lanius collurio	Oui	Annexe I	LC		N possible	1
Pigeon colombin		Columba oenas			LC	VU	N possible	
Pigeon ramier	X	Columba palumbus			LC		N probable	8
Pinson des arbres	X	Fringilla coelebs	Oui		LC		N possible	3
Pipit farlouse		Anthus pratensis	Oui		VU		Migrateur	
Pouillot fitis	X	Phylloscopus trochilus	Oui		NT	NT	Migrateur	
Pouillot véloce	X	Phylloscopus collybita	Oui		LC		N probable	8
Roitelet à triple bandeau	X	Regulus ignicapilla	Oui		LC		N possible	1
Roitelet huppé	X	Regulus regulus	Oui		LC		N possible	1
Rossignol philomèle	X	Luscinia megarhynchos	Oui		LC		N probable	24
Rougegorge familier	X	Erithacus rubecula	Oui		LC		N possible	3
Rougequeue noir	X	Phoenicurus ochruros	Oui		LC		N possible	3
Serin cini	X	Serinus serinus	Oui		LC		N probable	11
Sittelle torchepot		Sitta europaea	Oui		LC		N possible	
Tarier des prés	X	Saxicola rubetra	Oui		VU		Migrateur	
Tarier pâtre	X	Saxicola rubicola	Oui		LC		N Certain	7
Tourterelle des bois	X	Streptopelia turtur			LC	NT	N possible	2
Tourterelle turque	X	Streptopelia decaocto			LC		N possible	2
Troglodyte mignon	X	Troglodytes troglodytes	Oui		LC		N probable	8
Vanneau huppé		Vanellus vanellus			LC	EN	N possible	
Verdier d'Europe	X	Carduelis chloris	Oui		LC		N possible	1

Figure 4 : Liste des espèces contactées

Les espèces surlignées en jaune sont les espèces considérées comme patrimoniales, c'est-à-dire les espèces nicheuses sur le site qui cumulent plusieurs statuts de protection et considérées comme au minimum « Vulnérable » à l'échelle régionale, ce qui élimine les espèces migratrices inscrites à un haut niveau de menace dans les listes rouges.

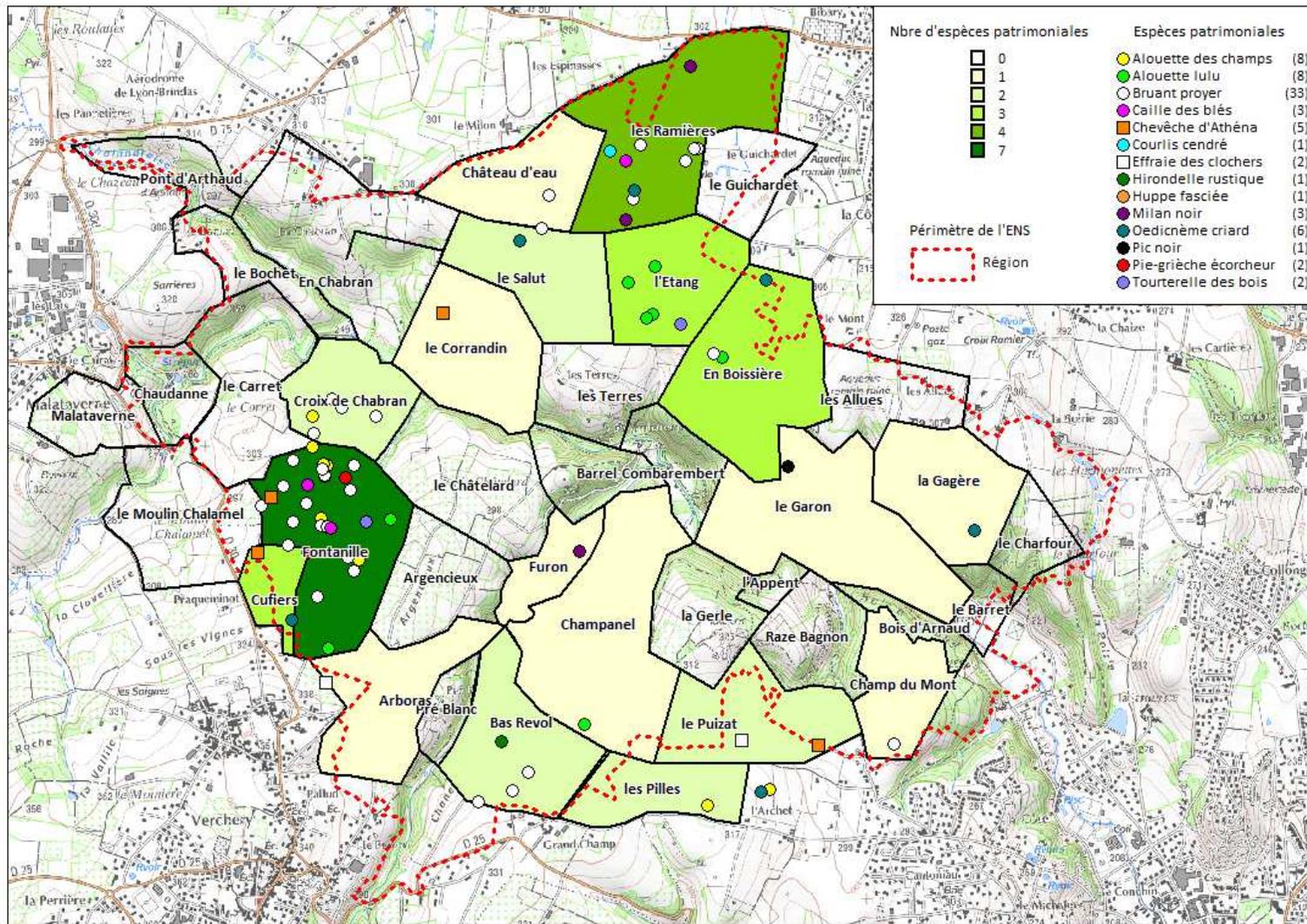


Figure 5 : Localisation des espèces patrimoniales et secteurs étudiés

3.2. Espèces patrimoniales

Sur les 63 espèces contactées lors des prospections protocolées, 14 espèces patrimoniales nicheuses ont été contactées, contre 57 espèces dont 8 patrimoniales nicheuses lors du précédent suivi en 2009.

Ces espèces sont surtout présentes sur les secteurs de Fontanilles et des Ramières (cf. carte ci-dessus).

Alouette des champs : Au total 4 cantons ont été identifiés cette année. L'espèce était présente sur les deux secteurs de Fontanilles et des Pilles. Elle apprécie particulièrement les zones où la végétation est basse, voire rase, et ouverte. Les zones de cultures ou de prairies entrecoupées seulement de clôtures ou de haies clairsemées lui conviennent bien, comme c'est le cas sur la moitié nord des Fontanilles où elle est la plus implantée.

Alouette lulu : Avec 6 cantons, elle est un peu plus abondante que sa cousine mais occupe des secteurs différents. Elle est d'abord bien implantée sur le secteur de l'étang à Chaponost, puis, en moindre mesure, sur Fontanilles et Champanel. Si elle apprécie elle aussi la végétation rase et clairsemée, elle a également besoin d'arbres et de buissons épars (friches, landes, vergers, vignes...).

Bruant proyer : Sur la Vallée en Barret, en 2009, seuls deux cantons avaient été localisés sur l'ENS et aucun dans le cadre du protocole. Si davantage d'observations avaient été notées sur l'ENS ces dernières années, les effectifs observés cette année sont sans commune mesure avec ce qui était connu jusque-là puisque ce sont 22 cantons qui ont été localisés en 2014.

Caille des blés : Cette espèce n'avait pas été contactée lors du suivi de 2009 mais était connue sur la Vallée en Barret dans le secteur des Fontanilles. En 2014, trois chanteurs différents ont été contactés sur deux secteurs : 2 sur les Fontanilles et un sur les Ramières.

La Caille des blés est un hôte typique des zones agricoles ouvertes avec une végétation herbacée (cultures de céréales, prairies). Elle a logiquement été contactée dans les zones les plus ouvertes, sans haies, de chacun des deux secteurs de présence.

Courlis cendré : Un seul individu a été entendu cette année, lors d'une sortie de prospection Chevêche le 3 avril, sans être recontacté par la suite. Cet oiseau était probablement un migrateur en quête d'un site de nidification. Cette espèce ne s'est jamais reproduite de façon certaine sur la Vallée en Barret ces 10 dernières années, et le secteur de reproduction le plus proche est le plateau Mornantais, sur les communes de St-Laurent d'Agnay et Taluyers.

Grand-duc d'Europe : Un couple a niché en 2014 au lieu-dit Combarembert. Ce couple est connu sur la zone et y niche depuis plusieurs années.

Hirondelle rustique : Une seule observation d'Hirondelle rustique a été faite dans le cadre du protocole, qui correspond à 6 individus en chasse. Hors protocole, une seule observation a été recensée sur l'ENS. Des recherches systématiques des nids n'ont pas été menées dans les fermes de l'ENS, mais si l'espèce niche encore probablement sur le secteur, seulement deux données comptabilisées sur la base pour 2014 représentent très peu pour cette espèce réputée commune en campagne.

Huppe fasciée : La Huppe n'a été observée qu'une seule fois cette année, sur le secteur de l'Étang. Mais l'observation de deux individus le 4 juillet, même si elle n'a pas permis de savoir s'il s'agissait de jeunes ou d'adultes, indique que l'espèce a niché dans le secteur, cette période correspondant à l'envol des jeunes.

Martin pêcheur d'Europe : Un seul individu, probablement erratique, a été observé en vol sur le Garon. L'espèce n'a probablement pas niché sur la Vallée en Barret cette année.

Pic noir : le Pic noir occupe les boisements feuillus matures avec à la fois des arbres suffisamment gros pour y forer une cavité et du bois mort abritant les insectes dont il se

nourrit. L'espèce, à l'origine montagnarde et orientale, s'est dispersée dans tout le pays ces dernières années au point de nicher aux portes des plus grandes villes. Sur la Vallée en Barret, un individu chanteur a été entendu le 7 mars.

Vanneau huppé : Un seul oiseau a été observé au lieu-dit « l'Étang » le 12 juin. En l'absence d'autres observations, il est peu probable que l'espèce ait niché sur la Vallée en Barret cette année.

3.3. Cas par espèce-cible

3.3.1. Chevêche d'Athéna :

D'un seul chanteur connu en 2009, on est passé cette année à 4 cantons occupés, deux sur le secteur Fontanille et un sur le Corrandin.

La Chevêche recherche des milieux comportant 3 éléments majeurs.

Tout d'abord elle recherche des cavités en nombre (qu'elles soient dans des bâtiments ou des arbres) à la fois pour nicher mais aussi comme reposoir diurne (notamment pour le mâle en période de couvaison). Ensuite, l'abondance de perchoirs lui est nécessaire, notamment pour chasser ou comme poste de chant. Des piquets de clôture ou des arbres conviennent très bien, mais ces perchoirs doivent être associés à des surfaces où la végétation est suffisamment rase pour pouvoir localiser les proies.

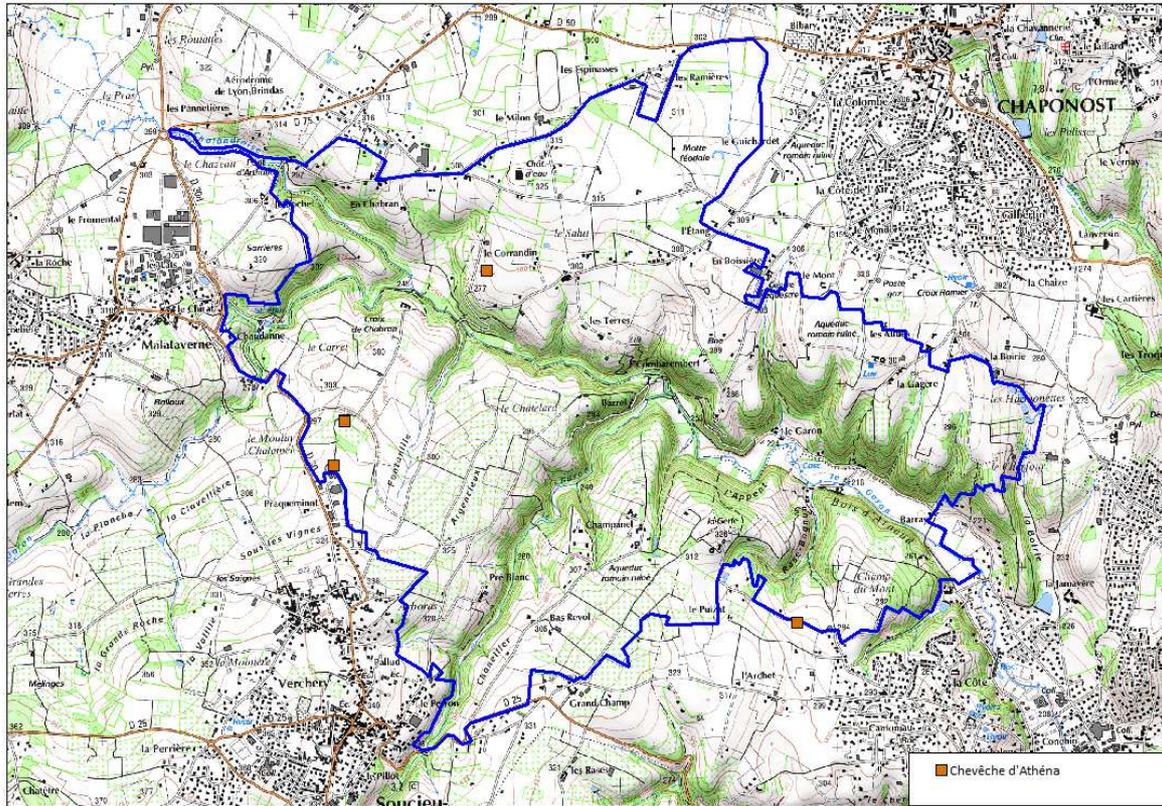


Figure 6 : Localisation des observations de Chevêche

En ce sens, le secteur de Fontanille illustre bien cette situation. Tout d’abord, les haies nombreuses et comportant une strate arborée fournissent de nombreuses cavités propres à accueillir un nid. Un cabanon agricole présent sur la zone était également utilisé comme poste de chant et comme reposoir diurne occupé par le mâle. Cette zone est aussi bien pourvue en perchoirs que ce soit à travers le maillage de haies ou les nombreuses clôtures en bordure des prairies dont les piquets font des postes d’affut parfaits. Enfin, les prairies de la zone comportent une végétation suffisamment basse pour la Chevêche, en témoigne l’abondance du Bruant proyer sur le secteur, espèce connue pour son attirance pour les secteurs à végétation rase.

3.3.2. Effraie des clochers :

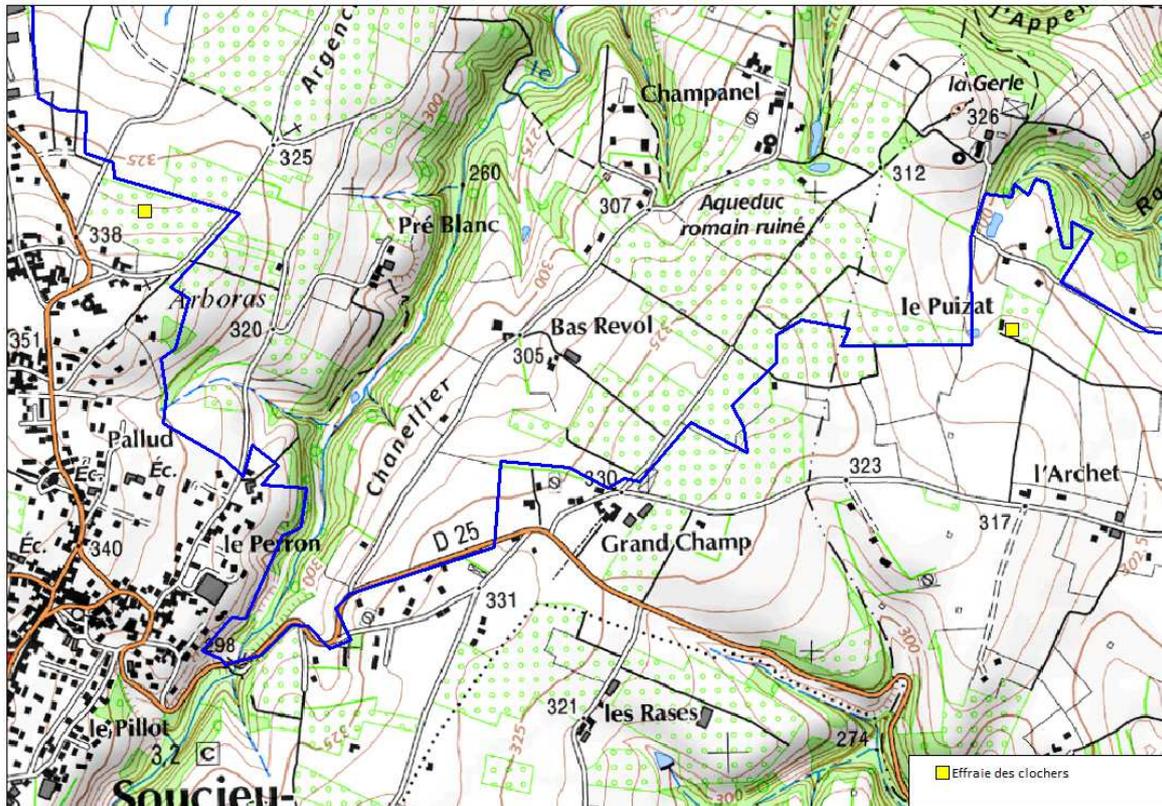


Figure 7 : Localisation des observations d'Effraie des clochers

Cette année, l'Effraie des clochers n'a été contactée directement qu'une seule fois, sur le secteur des Arboras lors d'une sortie de prospection Chevêche. Néanmoins, elle est aussi présente sur le secteur du Puizat (hors ENS). Grâce à l'observation de fientes, son passage peut être attesté dans une maison isolée du secteur, mais celle-ci étant fermée, il n'a pas été possible de la visiter pour y rechercher des individus. Plusieurs cabanons agricoles ont également été visités, mais aucun indice de présence n'a été trouvé dans ceux-ci.

Ces deux données ne signifient pas que 2 territoires soient occupés. Le rayon d'action d'une Effraie étant de 2km autour de son nid, ces deux observations peuvent correspondre à un même territoire.

3.3.3. Pie-grièche écorcheur :

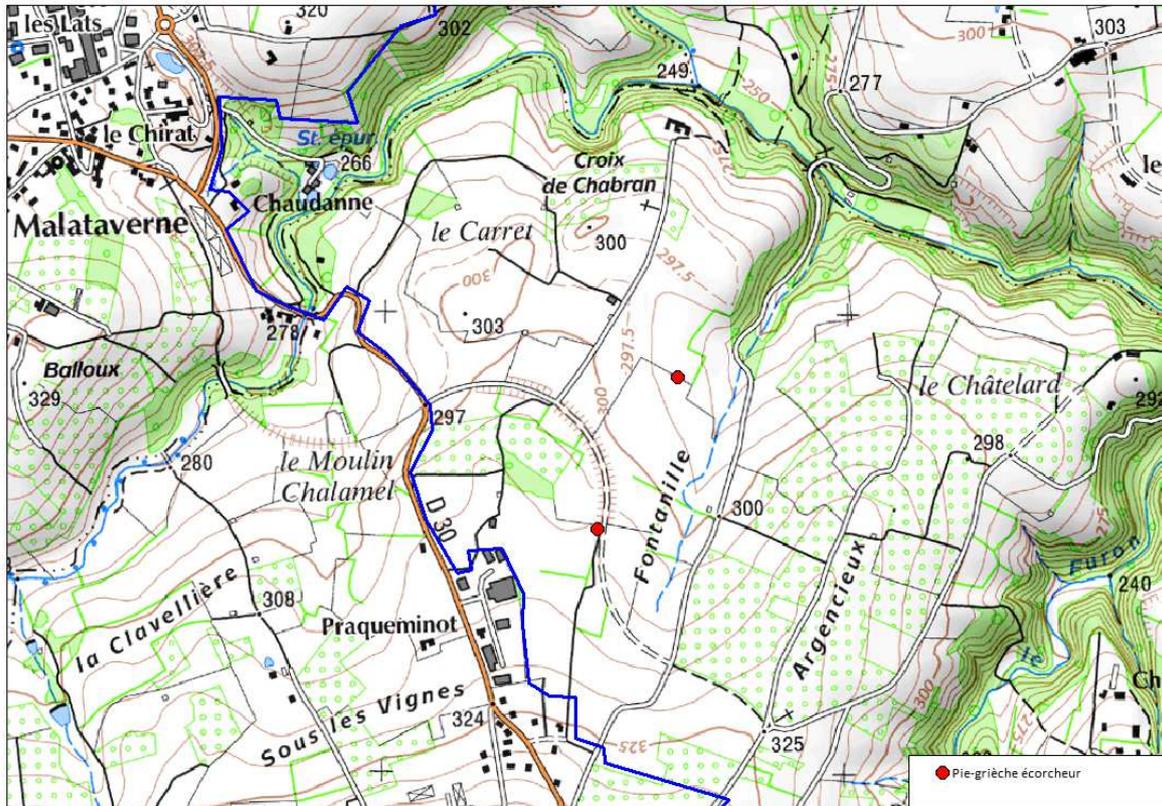


Figure 8 : Localisation des observations de Pie-grièche écorcheur

Comme la Chevêche d’Athéna, la Pie-grièche écorcheur occupe des milieux combinant trois éléments.

D’abord l’espèce est une habituée des haies denses, ronciers et buissons épineux dans lesquels elle va construire son nid. Ensuite, la présence de perchoirs en quantité est aussi importante pour chasser à l’affut. Enfin, associées aux perchoirs, des zones prairies plus ou moins rases lui sont nécessaires pour localiser ses proies (insectes, rongeurs).

En 2014, elle était faiblement représentée sur le site et seul le secteur des prairies de Fontanilles combinait ces éléments pour accueillir un seul territoire occupé.

3.3.4. Œdicnème criard :

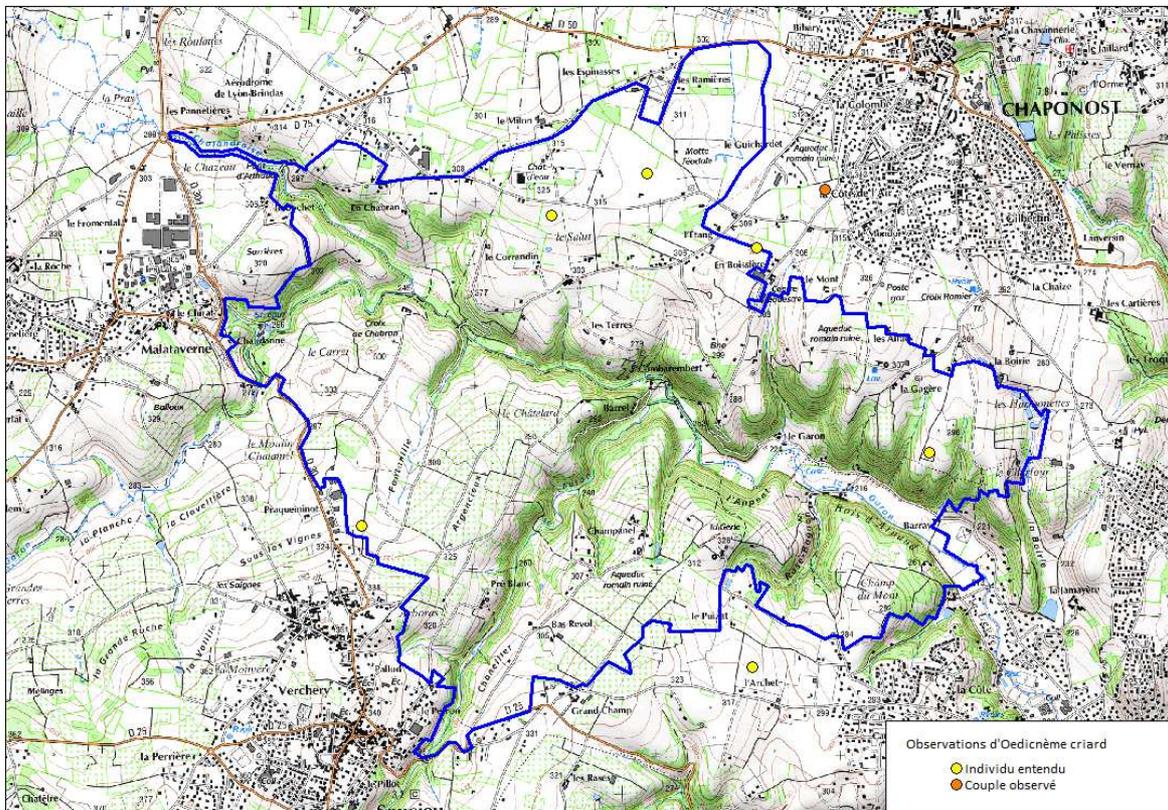


Figure 9 : Localisation des observations d'Œdicnème criard

L'Œdicnème criard est une espèce agricole qui recherche des caractéristiques précises quant à son milieu :

- Un milieu sec, l'espèce occupe rarement les prairies humides.
- Une végétation rase et clairsemée. Il apprécie beaucoup les zones de terre nue ou caillouteuses. Les milieux de type steppique en sont l'exemple le plus abouti. La raison est en partie pour le camouflage du nid et des jeunes.
- Une grande tranquillité. L'espèce est très sensible au dérangement.

Dans le Rhône, et autour de Lyon, l'enjeu de conservation de cette espèce est particulièrement important, celle-ci nichant dans tous les secteurs agricoles à moins de 500m d'altitude que ce soit des milieux prairiaux (ouest Lyonnais), de grande culture (est Lyonnais) ou de vignes (Beaujolais).

Sur la Vallée en Barret en 2014, des contacts avec l'espèce ont été établis sur tous les plateaux agricoles et ce à chaque passage mais aucune reproduction certain n'a pu être prouvée. Seule un couple a été observé au lieu-dit la Côte de l'air, en bordure sud-ouest du bourg de Chaponost.

Si l'espèce a probablement niché dans la moitié nord de la zone, celle-ci est connue pour effectuer des déplacements importants entre son nid et ses secteurs d'alimentation. De plus elle peut aussi se faire entendre même sur ces secteurs d'alimentation, par conséquent les seuls contacts auditifs dans la moitié sud de l'ENS ne permettent pas d'affirmer que l'Œdicnème y a niché.

3.3.5. Busard cendré :

Observée sur l'ENS en dehors du protocole, cette espèce ne semble pas avoir niché sur la Vallée en Barret en 2014. La seule observation qui a été faite sur l'ENS cette année est celle d'un individu en vol sans comportement indiquant une nidification à proximité.

La nidification certaine la plus proche connue a eu lieu dans une friche sur la commune de Soucieu-en-Jarrest à l'ouest du lieu-dit Verchery.

3.3.6. Vanneau huppé :

Les prairies des Ramières étaient connues pour accueillir une petite population de 2 à 3 couples, de même que le secteur de Fontanille a accueilli un couple en 2010.

Cependant, depuis 2010 sur Fontanille et 2011 sur les Ramières, aucune donnée de Vanneau huppé n'a été recensée sur la zone d'étude, jusqu'à l'observation cette année d'un individu isolé sur le secteur de l'Étang.

3.4. Faits marquants en 2014 :

3.4.1. Explosion du Bruant proyer :

Le Bruant proyer occupe les milieux agricoles ouverts que ce soit des prairies, cultures ou friches mais se raréfie quand le maillage bocager devient trop dense. La présence de perchoirs est importante pour lui, les plaines céréalières dépourvues d'arbres ou piquets lui étant défavorables. Dans les milieux favorables, les densités peuvent rapidement augmenter, ceci étant dû au caractère semi-colonial de l'espèce qui a tendance à nicher en petites populations regroupées sur certains secteurs et à être absente sur de vastes zones entre.



Figure 10 : Bruant proyer

Sur la zone étudiée, deux populations principales ont été identifiées sur les secteurs de Fontanille (12 cantons) et des Ramières (4 cantons), ensuite, d'autres oiseaux ont été observés sur les secteurs du Bas Revol (3 mâles chanteurs), En Boissière et Champ du Mont (1 mâle chanteur chacun).

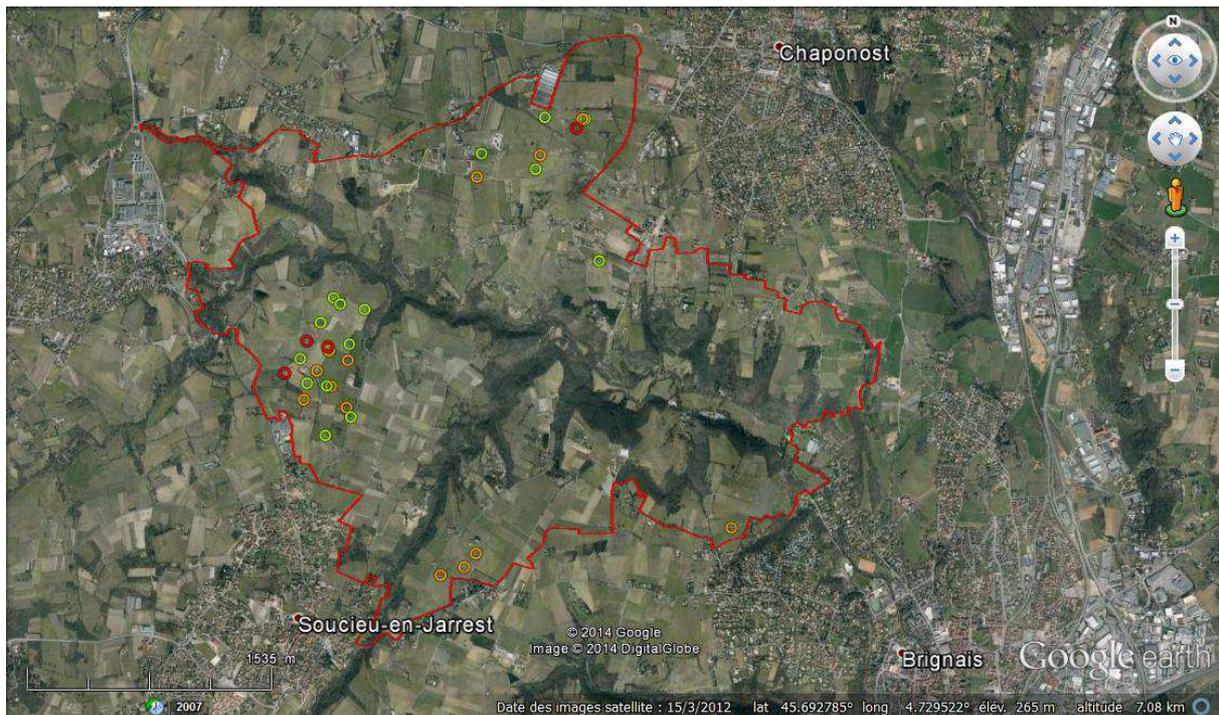


Figure 11 : Localisation des observations de Bruant proyer

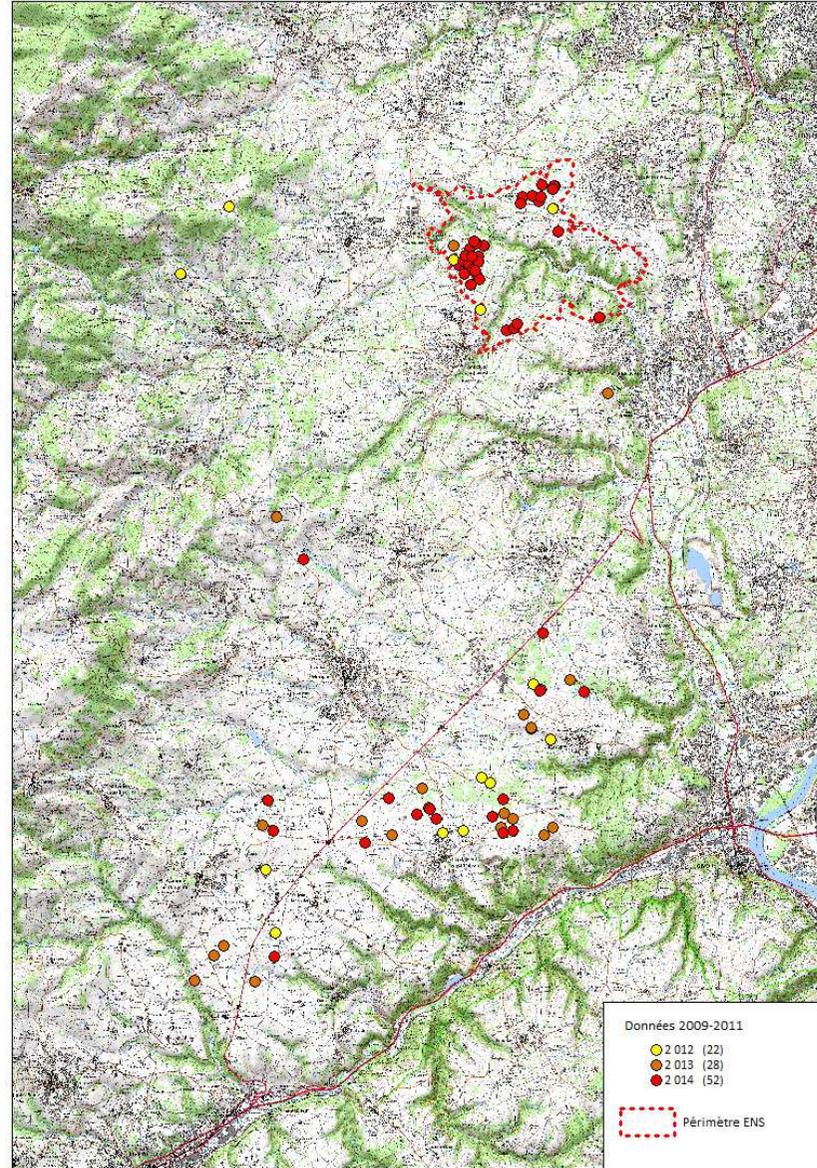
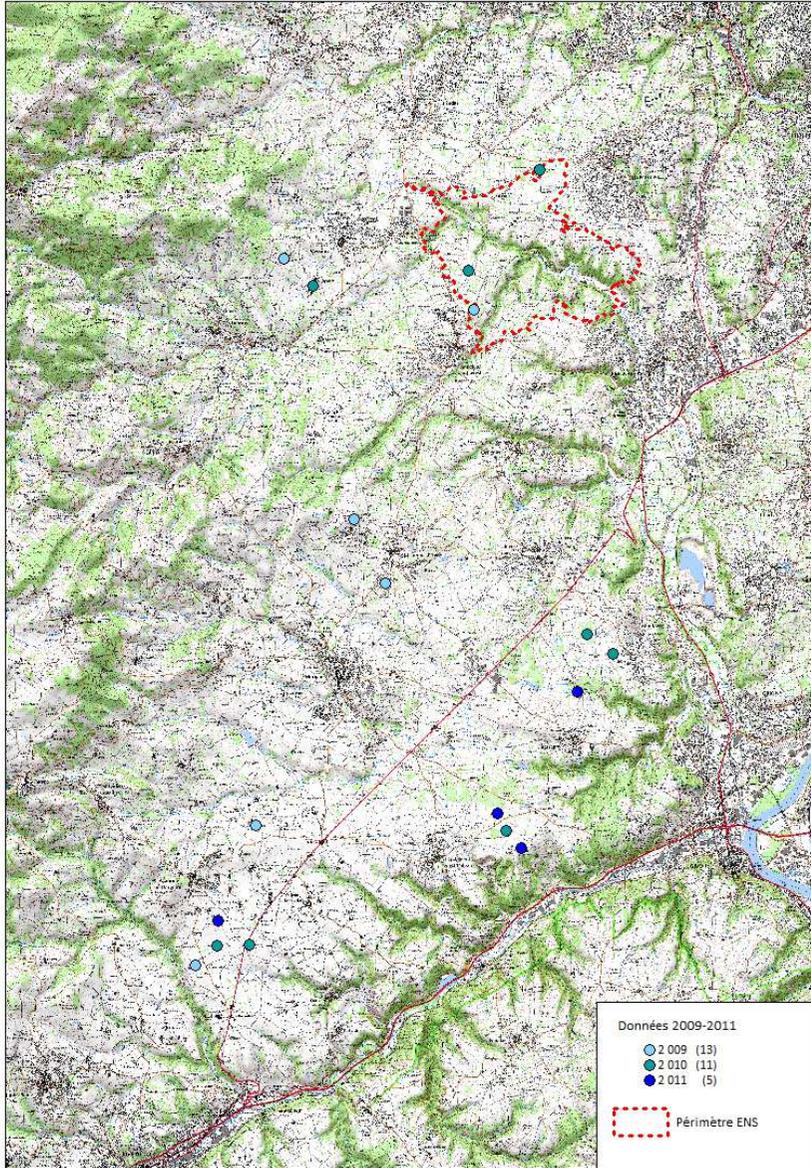
A l'échelle nationale, le programme STOC EPS permet de dire que l'espèce est en déclin de 38% depuis 1989, à l'instar d'autres espèces spécialistes des milieux ouverts agricoles comme la Linotte mélodieuse, elle aussi en déclin. A l'échelle régionale, la situation est elle aussi préoccupante puisque l'espèce a été classée comme « En Danger » dans la liste rouge de 2008.

Cette régression est européenne et continue depuis les années 60-70. Les causes en sont multiples : élimination de la ressource alimentaire via la disparition des plantes adventices par utilisation d'herbicides, l'élimination des chaumes par labourage immédiat après moisson et le fauchage précoce (avant dispersion des graines), conversion des prairies, utilisation de céréales d'hiver (disparition d'insectes). Le Bruant proyer peut être ainsi reconnu comme un bio-indicateur de l'état des milieux agricoles, à plus forte raison dans les cas de fortes densités de population.

En ce qui concerne le Rhône, l'espèce est présente dans tous les secteurs agricoles, en dehors des Monts du Lyonnais et du Beaujolais. Par ailleurs, depuis 2000 et jusqu'en 2010-2011, il avait quasiment disparu du Mornantais et plus généralement sur l'ouest Lyonnais avec moins d'une dizaine d'observations chaque année. Cependant, depuis 2012, un retour de l'espèce est constaté avec l'observation d'individus plus nombreux (cf. carte ...).

Cependant le Bruant proyer est connu pour être sujet à des variations interannuelles, par conséquent la situation actuelle n'est pas forcément le signe d'un retour en force sur le long terme de l'espèce.

Les densités observées sur la zone d'étude sont de 0.72 et 2.08 cantons pour 10ha sur les secteurs respectivement des Ramières et de Fontanille. En Rhône-Alpes les densités connues varient entre 3.3 couples/10ha dans les prairies du Val de Saône, 2.59/10 ha dans le camp militaire d'Ambérieux dans l'Ain (milieu de « steppe » faiblement arborée) à 0.65/10ha dans les zones agricoles proches dominées par les cultures. Par conséquent, les densités observées sur la Vallée en Barret sont assez fortes et indiquent un milieu de qualité.



3.4.2. Pauvreté des secteurs de vergers :

Au cours des prospections de terrain, il a été constaté qu'au sein des secteurs de vergers de la moitié sud, beaucoup moins d'oiseaux chanteurs étaient contactés que dans les autres milieux agricoles environnants.

A ce titre, les secteurs d'une part d'Argencieux et du Châtelard et d'autre part de Fontanille et de la Croix de Chabran sont des exemples illustratifs. La comparaison de la diversité spécifique et du nombre de données pour 10ha a été faite entre les deux premiers secteurs d'une part, en grande partie recouverts de vergers, et d'autre part les deux autres, représentatifs des autres types de milieux agricoles.

Cette analyse met en lumière une abondance et une diversité beaucoup plus faibles pour les vergers que pour les autres milieux agricoles.

Secteur	Espèces	Données/10ha
Vergers (Argencieux – Châtelard)	10	2.20
Autres milieux agricoles (Fontanille – Croix Chabran)	38	12.58

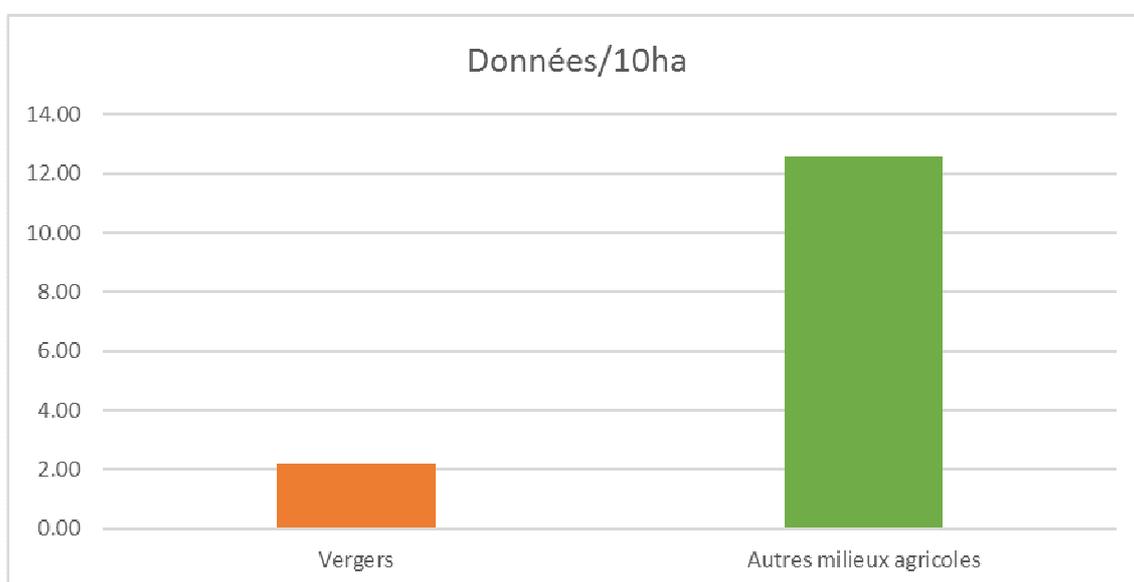


Figure 12 : Densité d'oiseaux entre les vergers et les autres milieux agricoles

L'explication la plus plausible de cette richesse moindre est la raréfaction de la ressource alimentaire, notamment des espèces insectivores.

Effectivement, les traitements phytosanitaires consécutifs appliqués sur les vergers vont avoir tendance à éliminer les populations d'insectes présents, ce qui est le but recherché.

Mais les oiseaux insectivores nicheurs seront indirectement touchés par la disparition de leur principale ressource alimentaire. Devant le manque de nourriture en quantité suffisante, ces espèces ne pourront pas mener à bien leur reproduction et rechercheront des secteurs plus attractifs pour nicher.

De plus, si les vergers haute tiges constituent des milieux favorables pour une multitude d'oiseaux qui y trouvent des supports de nid, des perchoirs pour chasser à l'affût voire des cavités dans les vergers les plus âgés, les vergers basse-tige le sont beaucoup moins.

3.4.3. Secteurs Ramières et Fontanille toujours les plus riches :

Comme lors de l'étude menée en 2009, les deux secteurs des Ramiers et de Fontanille sont les plus riches de la zone étudiées.

Le secteur de Fontanille apparaît comme étant le plus riche. En effet celui-ci est dominé par les milieux agricole mais combine à la fois des zones agricoles ouvertes avec des prairies et cultures séparées uniquement par des clôtures et dépourvues de haies et des zones de prairies séparées par un réseau de haies plus dense et parsemées de bosquets de buissons épineux et de ronciers. Ces deux types de milieux vont accueillir chacun des cortèges différents.

Les zones les plus ouvertes du nord de la zone et, en prolongement, le secteur de la Croix de Chabran, accueilleront des espèces comme le **Bruant proyer**, **l'Alouette des champs**, **l'Alouette lulu** et la **Caille des Blés**.

A l'opposé, les zones de fourrés et de haies de la moitié sud seront occupées par la **Pie-grièche écorcheur**, la **Fauvette grisette**, le **Rossignol philomèle**, **l'Hypolaïs polyglotte** et le **Tarier pâtre**.

De même, le secteur des prairies des Ramières avec le secteur de l'Étang, combinent ces deux types de milieux agricoles, entraînant une diversité d'espèces affiliées.

Les vastes prairies de la moitié nord, en bordure du bourg de Chaponost, étant encadrées de haies et fourrés denses, les deux types de cortège y sont représentés avec plusieurs cantons de **Bruant proyer** d'une part et de nombreux chanteurs de **Fauvette grissette**, **Rosignol philomèle** et **Tarier pâtre** d'autre part.

La moitié sud des Ramières, l'Étang et, dans une moindre mesure, le Salut, accueillent plusieurs espèces des milieux agricoles notamment près des prairies longeant le chemin du Milon. Les espèces telles que **l'Œdicnème criard**, le **Bruant proyer** et la **Caille des blés** témoignent de la présence de prairies vastes avec peu de haies. De même, la présence de la **Huppe Fasciée**, la **Fauvette grissette** indiquent la présence çà et là de ces haies et de fourrés.

Cependant, il faut signaler également la présence abondante uniquement sur le secteur de l'Étang du **Serin cini**. Cette espèce semble y trouver les conditions pour sa nidification, à savoir d'arbres espacés comme postes de chant ou sites de nidification, de zones ouvertes et ensoleillées lui procurant sa nourriture (jardins, vignes, cultures maraichères). A ce titre ces zones d'habitations alternant jardins, haies, et prairies semblent particulièrement lui convenir.

4. Conclusion :

L'étude des oiseaux de la Vallée en Barret menée en 2014 a permis de réactualiser le statut des différentes espèces patrimoniales du site.

Comme en 2009, les secteurs agricoles des plateaux environnant la Vallée du Garon présentent une richesse et une diversité importante. Toutefois, les deux secteurs des Ramières et de Fontanille sortent du lot, combinant à la fois des milieux agricoles ouverts et des secteurs prairiaux avec un parcellaire plus petit, milieux auxquels sont associés des cortèges d'espèces tout aussi riches.

Un constat marquant cette année est la pauvreté des secteurs de vergers par rapport aux milieux agricoles environnants, déjà observée en 2009 et confirmée cette année.

En ce qui concerne les espèces patrimoniales, on constate d'abord une explosion de la population de Bruant proyer par rapport aux précédents suivis. Cette espèce étant un indicateur de la bonne santé de certains milieux agricoles, sa situation doit être suivie de près, tout en évitant de tirer des conclusions hâtives, ses effectifs étant sujets à des fluctuations interannuelles.

De plus, la Chevêche d'Athéna semble elle être plus implantée sur la zone que lors du dernier suivi avec 3 secteurs occupés et au minimum un couple nicheur sur le secteur de Fontanille.

Enfin, il faut aussi signaler l'absence du Vanneau huppé des prairies des Ramières et de Fontanille qui accueillait plusieurs couples lors du dernier suivi.

Table des figures

Figure 1 : Zone d'étude, secteur de Fontanille	1
Figure 2 : Nouveau périmètre de l'ENS	2
Figure 3 : Points d'écoute Chevêche	4
Figure 4 : Liste des espèces contactées	7
Figure 5 : Localisation des espèces patrimoniales et secteurs étudiés	8
Figure 6 : Localisation des observations de Chevêche.....	12
Figure 7 : Localisation des observations d'Effraie des clochers.....	13
Figure 8 : Localisation des observations de Pie-grièche écorcheur.....	14
Figure 9 : Localisation des observations d'Œdicnème criard.....	15
Figure 10 : Bruant proyer	17
Figure 11 : Localisation des observations de Bruant proyer.....	18
Figure 12 : Densité d'oiseaux entre les vergers et les autres milieux agricoles.....	21